

**Procès-verbal de l'assemblée générale (Comité de rivière)
de l'asbl Contrat de rivière Dyle-Gette
du vendredi 29 mars 2013 à Beauvechain**

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Choix des procurations délivrées :

Vincent Gooris accepte la procuration de Anne-Lise Laval (AIDE)
Alain Limauge accepte la procuration Carine Bia-Lagrange (Lasne)
Anne Piron accepte la procuration de Sylvie Van den Eynde (Rixensart)
Philippe Martin accepte la procuration de Jules Prail (Incourt)
Jérémy Guyon accepte la procuration de Nicolas Rappe (CRABE)
Robert Rollin accepte la procuration de Catherine Vandebosch (CCBW)
Marie-Laurence Serret représente Patrick Lambert (Chaumont-Gistoux)
Monique Milgrom accepte la procuration de Colette Woestyn (Groupe Sentiers Chaumont-Gistoux)
Willy Calleeuw accepte la procuration de Paul Ziwny (CADEV)
Sven Abras accepte la procuration de Jean-François Plumier (SPW)
Julien Taymans accepte la procuration de Renaud Delfosse

L'Echevine de Beauvechain Brigitte Wiaux souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 6 juillet 2012

Décision est prise : le PV de l'AG du 6 juillet est adopté à l'unanimité.

2. Admission-démission de membres :

Jean-Marie Tricot (JMT) informe que l'AG du 6 juillet 2012 avait décidé de reporter l'approbation de l'adhésion de Hugo Moreau, nouveau représentant de l'association de fait « groupe Contrat de rivière Argentine » (CRA). Aujourd'hui, plus rien ne s'oppose à cette nouvelle désignation du représentant du CRA.

Décision est prise : la candidature de Hugo Moreau est approuvée à l'unanimité.

3. Proposition d'ouverture à une nouvelle catégorie de membres de l'asbl :

Il y a quelque temps, le Conseil d'administration avait acté que plusieurs membres de l'asbl étaient régulièrement absents aux réunions du Comité de rivière. Jean-Marie Tricot (JMT) avait été chargé d'affiner le diagnostic.

Sont concernés : des représentants du secteur communal, du secteur associatif, du secteur des entreprises, et les intercommunales de distribution.

Sur 59 membres effectifs de l'AG, une vingtaine sont concernés. Il faut cependant nuancer : plusieurs membres effectifs sont régulièrement remplacés par leurs suppléants. Par ailleurs, la Cellule de coordination continue à entretenir de bons contacts en dehors des réunions plénières du CRDG avec plusieurs membres concernés. Les absences s'expliquent surtout par les difficultés des personnes concernées à se libérer, plus que par leur motivation.

JMT a été chargé par le Conseil d'administration de prendre contact avec 11 associations, pour leur faire état de notre préoccupation et pour leur proposer des solutions : soit trouver un représentant plus disponible, soit se retirer de l'AG et rejoindre le 2d cercle de partenariat du CRDG. 4 associations ont ainsi pu trouver quelqu'un de plus disponible pour les représenter. Les 7 autres ont opté pour la 2de solution et ont fait connaître leur souhait de démissionner de l'AG du CRDG.

Sur base de ce constat, et pour éviter de perdre le contact avec les organisations démissionnaires, le Conseil d'administration propose à l'assemblée d'ouvrir préalablement l'asbl à une nouvelle catégorie de membres : les membres adhérents ou « de soutien ». Par ailleurs, l'asbl pourrait aussi proposer ce statut aux nombreux partenaires du CRDG qui sont toujours restés dans le 2d cercle de partenariat (on en compte une 50 aine à l'heure actuelle).

Décision est prise : l'AG confie au Conseil d'administration de poursuivre la réflexion sur l'ouverture à un nouveau statut de membres au sein de l'asbl.

4. Nouveaux représentants provinciaux, communaux et associatifs au sein de l'AG du CRDG

Suite aux contacts pris avec certaines associations (voir point 3) et aux élections provinciales et communales d'octobre 2012, de nouveaux représentants ont été nommés comme membres effectifs au sein de l'AG du CRDG.

Il s'agit de :

- CCBW : Catherine Vandenbosch
- CRABE : Nicolas Rappe
- Amis du Parc de la Dyle : Bernard Quévy
- Province du Brabant wallon : Marc Bastin
- Commune de Chastre : Jean-Marie Thiry
- Commune de Chaumont-Gistoux : Patrick Lambert
- Commune de Court-St-Etienne : Michaël Goblet d'Alviella
- Commune de Genappe : Etienne Legrand
- Commune de Grez-Doiceau : Luc Coisman
- Commune de Hannut : Florence Degroot
- Commune de Hélécinne : Pascal Collin
- Commune de Incourt : Jean-Pierre Beaumont
- Commune de Lasne : Carien Bia-Lagrange
- Commune de Mont-St-Guibert : Joëlle Ricour
- Commune de Orp-Jauche : Julien Gasiaux
- Commune de Perwez : Jean-Marc Aldric
- Commune de Ramillies : Marthe Loppe
- Commune de Rixensart : Sylvie Van den Eynde
- Commune de Villers-la-Ville : Julie Charles
- Commune de Walhain : Jules Prail
- Commune de Wavre : Luc Gillard

Le Président Alain Trussart souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents. Il se réjouit que ces nombreux changements au sein de l'AG ouvrent des perspectives de renouveau, bénéfique au partenariat du CRDG.

5. Renouvellement du CA

Le Président informe que le précédent renouvellement du CA a eu lieu en juin 2012, après une durée de mandat de 3 ans conformément aux statuts de notre asbl.

Les mandats ont donc été approuvés jusque juin 2015.

Aujourd'hui, suite aux dernières élections et à la constitution des nouveaux Collèges communaux, outre le poste dévolu à la Province du Brabant wallon, 3 postes sont à pourvoir parmi les représentants des Communes au sein du Conseil d'administration de notre contrat de rivière.

Les départs (comme membres effectifs de l'AG) de Monsieur Trussart (Province du BW) et de Messieurs Jacmin (Ramillies), Pierre (Chastre) et Bastin (Wavre) ouvrent donc ces postes au sein du CA.

L'article 22 des statuts de notre asbl prévoit en effet que *"en cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur provisoire est nommé par le Comité de rivière (= AG). Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace."*

Le Président remercie les administrateurs sortants pour le travail accompli. Il invite donc les membres présents du groupe « Provinces et Communes » à se réunir quelques instants afin de pourvoir au remplacement des administrateurs concernés aux postes vacants.

Après échanges, les personnes suivantes sont proposées comme nouveaux administrateurs à l'AG du CRDG :

- Marc Bastin (représentant désormais la Province du Brabant wallon)
- Carine Bia-Lagrange (Commune de Lasne)
- Marc-Antoine Boucher (Commune de Jodoigne)
- Luc Gillard (Commune de Wavre)

Décision est prise par l'AG : les 4 candidatures pour le CA sont approuvées à l'unanimité.

6. Approbation du rapport d'activités 2012

Rappel : les documents ont été mis en ligne sur le site du CRDG depuis le 26 mars
On part du principe que les documents sont connus de tous.
Jean-Marie Tricot précise que depuis cette année, un tableau chiffré de critères de performance doit accompagner le bilan d'activités. Il est standardisé pour tous les contrats de rivière de Wallonie.
Le Président remercie l'équipe de la Cellule de coordination pour le travail accompli.

Décision est prise : le bilan d'activités 2012 est approuvé à l'unanimité.

7. Approbation des comptes 2012 :

Rappel : les documents ont été mis en ligne sur le site du CRDG depuis 20 mars
On part du principe que les documents sont connus de tous.
Les comptes traduisent en dépenses et recettes les activités 2012.
Le Président souligne le fait que l'année 2012 s'achève en équilibre. La Journée « Lasnaqua » du 24 mars 2013 a occupé un poste budgétaire important. Les dépenses ont pu être étalées sur deux exercices budgétaires (2012 et 2013).

Décision est prise : les comptes 2012 sont approuvés à l'unanimité.

8. Approbation du programme d'activités 2013

Rappel : le document a été mis en ligne sur le site du CRDG depuis 20 mars
On part du principe que le document est connu de tous.
Jean-Marie Tricot présente brièvement les grandes lignes du programme.
Le travail de la Cellule de coordination s'articule en 4 axes :

- inventaires et diagnostics
- réseau d'échanges entre partenaires
- soutien à initiatives
- information & sensibilisation

Différents thèmes seront abordés au travers d'un ou plusieurs axes de travail : la résolution des rejets d'eaux usées, la gestion intégrée des cours d'eau, la lutte contre les plantes invasives, l'hydroélectricité, la lutte contre l'érosion des berges par le bétail, l'information de la population...

Décision est prise : le programme d'activités 2013 est approuvé à l'unanimité.

9. Approbation du budget 2013

Rappel : les documents ont été mis en ligne sur le site du CRDG depuis 20 mars
On part du principe que les documents sont connus de tous.
Le budget traduit en dépenses et recettes le programme d'activités 2013.
Marc Bastin informe l'assemblée que le nouveau Contrat de gestion qui lie la Province du Brabant wallon et l'asbl CRDG pour une durée de 3 ans (2013-2015) a été approuvé cette semaine à l'unanimité par le Conseil provincial.

Décision est prise : le budget 2013 est approuvé à l'unanimité.

10. Décharge aux administrateurs

Le Président demande à l'assemblée de donner la décharge aux administrateurs.

Décision est prise : décharge est donnée aux administrateurs à l'unanimité.

11. Approbation des points noirs (PN) et points noirs prioritaires (PNP) de l'inventaire du CRDG

Jean-Marie Tricot introduit le sujet.

Selon le prescrit de l'AGW du 13 novembre 2008, le Comité de rivière doit approuver la mise à jour de l'inventaire avant d'entamer la procédure d'élaboration du programme 2014-2016 du CRDG.

Jérémy Guyon présente l'inventaire. Entre 2010 et 2012, les anciens points noirs ont été revisités sur le terrain grâce à la collaboration de nombreux bénévoles.

Un toilettage de l'ensemble de la base de données a été entamé en octobre 2011, pour mieux identifier les données fiables et moins fiables. De plus, les petits cours d'eau (3^{ème} catégorie) qui n'avaient jamais été prospectés ont fait l'objet d'un inventaire en 2012.

Le caractère prioritaire ou non des nouveaux points noirs encodés à partir de 2010 a aussi été distingué par la Cellule de coordination, en fonction de leur impact potentiel sur l'écosystème cours d'eau.

Aujourd'hui, la base de données du CRDG est donc à jour. Le détail des données statistiques de l'inventaire est repris dans le bilan d'activités 2012 (point 5).

Toutes les communes ne disposent pas d'un système d'information géographique. Pour pallier cela, nous avons opté pour l'utilisation du module d'Arcgis en ligne afin de réaliser des cartes commune par commune et gestionnaire par gestionnaire. La vue spatialisée qui en résulte est pratique pour parcourir les différents points d'inventaire concernant l'entité. En cliquant sur le point il est également possible d'accéder à une éventuelle photo. Toutes ces cartes ont été réalisées en 2012. Elles ont servi de base à la discussion lors des entrevues bilatérales et ont été mises à jour suite aux informations recueillies lors de ces réunions.

La nouvelle base de données cartographiques des points noirs a donc été présentée, via des rencontres bilatérales, aux 23 communes et aux gestionnaires provinciaux et régional des cours d'eau entre octobre 2012 et mars 2013.

Le 22 mars 2013, un lien informatique a été communiqué à toutes les autres catégories de membres de l'AG (dont le secteur associatif) afin qu'ils puissent consulter la cartographie des atteintes pour l'ensemble du bassin Dyle-Gette.

Les Collèges communaux de 20 communes sur les 23 communes partenaires, ainsi que le Service public de Wallonie et la Province du Brabant wallon, ont déjà communiqué à la Cellule de coordination leur approbation de l'inventaire qui les concerne.

Dorothee Hébrant demande à la Cellule de coordination de retourner aux communes les informations reçues en provenance des gestionnaires régionaux et provinciaux des cours d'eau, à tout le moins pour les points noirs qui ne sont pas de la responsabilité des communes.

Paul Dewil insiste pour que la liste des points noirs soit évolutive : des points noirs vont être résolus ; de nouveaux points noirs vont apparaître. Le Président répond que l'assemblée doit se prononcer sur la base de données qui reflète la situation à dater de ce jour.

Jérémy Guyon insiste pour que les **partenaires lui communiquent dorénavant, et le plus vite possible, toute information en rapport avec la résolution d'un point noir ou l'observation d'un nouveau point noir**. Sinon, la nouvelle base de données risque d'être à nouveau confrontée à des problèmes de fiabilité.

Décision est prise : l'inventaire des points noirs et des points noirs prioritaires est approuvé par l'AG à l'unanimité.

12. Elaboration du programme 2014-2016 du CRDG

Jean-Marie Tricot rappelle que le Conseil d'administration a décidé d'appliquer la même procédure d'élaboration du prochain programme d'actions que celle qui avait été appliquée avec succès en 2010 pour l'élaboration du programme en cours.

Les principales recommandations à suivre par les partenaires pour cibler et formuler leurs prochains engagements ont été adressées aux communes lors d'un courrier précédent:

- sélectionner uniquement des actions prioritaires (privilégier la qualité au détriment de la quantité), càd : donnant la priorité à la résolution concrète d'un problème ou d'une dégradation constatée sur le réseau hydrographique et améliorant la qualité des eaux de surface au sens large du terme (qualité biologique, physico-chimique et/ou hydromorphologique) ;

- se baser sur les acquis du CRDG, càd : le programme d'actions 2011-2013 (+ les fiches individuelles de suivi des engagements, mises à jour régulièrement) et l'inventaire des points noirs du CRDG ;
- s'appuyer sur les ressources disponibles, càd : ressources en interne et ressources issues du partenariat (collaboration éventuelle ou nécessaire d'un partenaire public ou issu du secteur associatif).

La Cellule de coordination se tient à la disposition des partenaires pour les aider à cibler et formuler leurs engagements.

Concrètement, les partenaires du CRDG doivent **faire parvenir leurs engagements 2014-2016 auprès de la Cellule de coordination au plus tard fin juin 2013**, après leur approbation par leurs organes décisionnels respectifs (Conseils communaux, Conseils provinciaux, Conseils d'administration...). Jean-Marie Tricot insiste pour que ce délai soit respecté, car la Cellule de coordination devra ensuite rassembler l'ensemble des engagements de chacun pour constituer le programme 2014-2016 et le soumettre à l'approbation de l'assemblée générale du CRDG. Tout cela avant le 22 août, délais pour communiquer le programme à l'administration régionale.

Paul Dewil informe que les contrats de rivière de Wallonie seront prochainement sollicités par la Région wallonne dans le cadre de l'élaboration des Plans de gestion du Risque Inondation (PGRI). Selon la Directive Inondations, ceux-ci doivent être approuvés pour la fin 2015. Il s'agit donc du pendant des Plans de Gestion par Districts Hydrographiques (PGDH), mais pour le volet quantitatif des eaux. Les contrats de rivière seront invités à servir de relais vers les communes et à faire part de propositions en cette matière (via des fiches projets). Ils constitueront aussi un accompagnement technique pour la mise en œuvre des PGRI.

Dorothée Hébrant souhaite que la Cellule de coordination puisse servir d'appui aux communes lors de certaines enquêtes publiques. Une discussion s'en suit. Le Président souligne le fait que la Cellule de coordination doit faire des choix, sous peine d'une surcharge de travail.

Sven Abras fait remarquer que les contrats de rivière ne sont pas habilités à remettre un avis lors d'enquêtes publiques. En effet, dans la plupart des matières, le consensus au sein du partenariat est impossible à obtenir, du fait de la grande divergence d'opinion au sein du partenariat d'un contrat de rivière et du fait que les représentants des administrations ne peuvent se mettre à titre personnel en porte à faux avec leur hiérarchie.

Il est convenu par l'assemblée que la Cellule de coordination peut, le cas échéant, remettre un avis éclairé à ses partenaires dans le cadre d'une enquête publique, mais qu'il ne consiste nullement en l'avis propre du contrat de rivière. L'apport du contrat de rivière peut notamment se traduire par la remise de documents scientifiques.

A titre d'exemple, Jérémie Guyon informe l'assemblée que la Cellule de coordination a reçu une mission spécifique du Service public de Wallonie, celle d'aider les communes à définir les enjeux de gestion des cours d'eau de 3^{ème} catégorie au départ d'une sectorisation des cours d'eau réalisée par le SPW.

13. Date de la prochaine assemblée générale

Jean-Marie Tricot propose de réunir la prochaine AG durant la 2^{de} quinzaine du mois d'août.

Le principal point à l'ordre du jour sera l'approbation du PA 2014-2016.

Le délai de remise des engagements de chacun étant fin juin, la Cellule de coordination souhaite en effet disposer du temps nécessaire pour finaliser le programme.

Des membres expriment leur préférence pour réunir le Comité de rivière plus tôt, c'est-à-dire en juillet.

Le risque de ne pas atteindre le quorum de présence requis est exprimé. Dans ce cas, une 2^{de} convocation (quorum non requis) devra être adressée dans la foulée.

L'assemblée décide de confier au Conseil d'administration de choisir la date de la prochaine assemblée générale.

14. Divers

Hugo Moreau a posé sa candidature comme membre du Conseil d'administration (groupe acteurs locaux) lors de l'AG du 6 juillet 2012. Il demande ce qu'il est advenu de sa candidature. Le Président répond que le CA est renouvelé tous les 3 ans. Le CA actuel est nommé jusque juillet 2015. En cas de désistement d'un administrateur issu du « quart acteurs locaux » au cours de ce mandat, il pourra poser à nouveau sa candidature.

15. Fin de l'assemblée générale et verre de l'amitié

Marc Bastin, nouveau représentant de la Province du Brabant wallon au sein du Comité de rivière, remercie chaleureusement son prédécesseur Alain Trussart.

Il tient à louer l'implication personnelle considérable d'Alain Trussart dans le Contrat de rivière Dyle - Gette depuis 2007, ainsi que son mandat de Président du contrat de rivière qu'il a honoré avec grande qualité.

L'assemblée générale souscrit à ces félicitations et applaudit Alain Trussart en remerciement du travail fourni.

Remarque : le Conseil d'administration renouvelé s'est réuni juste après l'assemblée générale. Il a désigné Marc Bastin dans la fonction de Président et a confirmé Willy Calleeuw dans sa fonction de Secrétaire et Gilbert Michel dans sa fonction de Trésorier.